

# UNE OFFRE D'ÉPARGNE POUR DYNAMISER VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION

## Heliopse Mai 2022

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 10 ans maximum, à compter du 16 mai 2022.

**Titre de créance de droit français émis par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. (L'«Emetteur»), bénéficiant d'une garantie donnée par Citigroup Global Markets Limited (le «Garant») au titre du produit, et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.**

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2022, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR0014006CU5

L'Émetteur attribuera un montant de 0,2 % du total du titre de créance Heliopse Mai 2022 effectivement placés pour soutenir Fondation de la Mer.

Heliopse Mai 2022 n'est pas une obligation verte. Heliopse Mai 2022 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'Indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les entreprises présentant un faible risque ESG selon la méthodologie mise en place par Sustainalytics.



Assuré d'avancer



# Heliopse Mai 2022



Heliopse Mai 2022 est un support temporaire en unités de compte. Il vous permet de tirer profit du potentiel de l'indice EURO iSTOXX® ESG Performance 50 NR Decrement 5%. Il offre un gain conditionnel de 8% brut<sup>(1)(2)</sup> annuel en cas d'échéance anticipée automatique ou à l'échéance finale<sup>(3)</sup>. À l'échéance finale des 10 ans<sup>(3)</sup>, le capital est remboursé à hauteur de 100% brut<sup>(1)(2)</sup> jusqu'à une baisse<sup>(4)</sup> de l'Indice de 40% par rapport à son niveau initial.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, ainsi qu'à l'échéance finale<sup>(3)</sup>, en cas de baisse<sup>(4)</sup> de l'Indice de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice EURO iSTOXX® ESG Performance 50 NR Decrement 5% (ci-après « l'Indice »).

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Evolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Le cours de clôture de l'indice EURO iSTOXX® ESG Performance 50 NR Decrement 5% à sa date d'observation initiale, le 16 mai 2022, est enregistré comme son niveau initial.

## + AVANTAGES

- **Un gain de 8% brut<sup>(1)(2)</sup> annuel** depuis la date d'observation initiale, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle<sup>(5)</sup> de l'année 2 à 9 ou à la date d'observation finale<sup>(5)</sup>.
- **Une échéance anticipée automatique** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle<sup>(5)</sup> de l'année 2 à 9.
- **Effet mémoire** : si les conditions de versement du gain de 8% brut<sup>(1)(2)</sup> sont déclenchées, le gain sera versé au titre de l'année en cours, et également pour chacune des années précédentes.
- **Un remboursement du capital à l'échéance finale<sup>(3)</sup> dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>(5)</sup>, l'Indice n'est pas en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 40% par rapport à son niveau initial.**

## - INCONVÉNIENTS

- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital** :
  - en cas de sortie<sup>(6)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale<sup>(3)</sup> ;
  - à l'échéance finale<sup>(3)</sup>, si le 10 mai 2032 l'Indice est en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 40% par rapport à son niveau initial. En conséquence, le rendement de Heliopse Mai 2022 à l'échéance finale<sup>(3)</sup> est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de - 40% ;
  - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.
- **Un gain plafonné à 8% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée** depuis la date d'observation initiale, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent** et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5% par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice classique ne réinvestissant pas les dividendes.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 2 à 10 ans.
- **Les gains annuels éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission<sup>(7)</sup>. Ces risques sont notamment :

**Risque de perte partielle ou totale en capital** - L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale<sup>(3)</sup> :

- lors de toute sortie anticipée<sup>(6)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- à l'échéance finale<sup>(3)</sup>, si à la date d'observation finale<sup>(5)</sup> l'Indice est en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

**Risque de contrepartie** - L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant

qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des titres de créance émis par l'Émetteur.

**Risques de marché** - Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

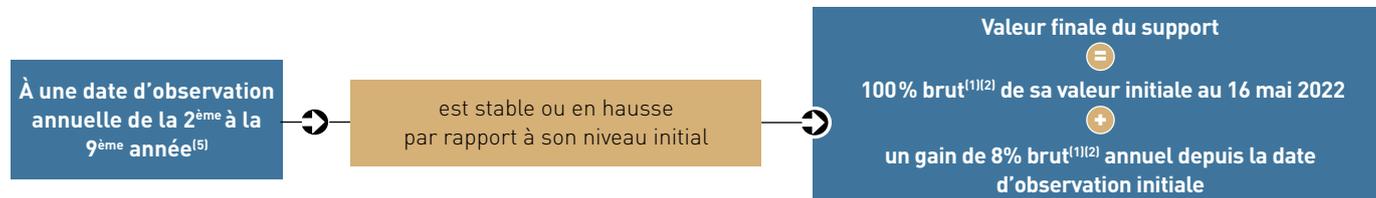
**Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

(1), (2), (3), (4), (5), (6), (7) Merci de vous référer aux renvois présents en page suivante.

# ► Principales caractéristiques

## UN GAIN CONDITIONNEL DE 8% BRUT<sup>(1)(2)</sup> PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE AUTOMATIQUE

Heliopse Mai 2022 prend automatiquement fin par anticipation si le niveau de l'Indice :



sinon, le titre de créance continue.

**Le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée automatique, est de :**

2 <sup>ème</sup> année	6,40%	6 <sup>ème</sup> année	5,65%
3 <sup>ème</sup> année	6,23%	7 <sup>ème</sup> année	5,46%
4 <sup>ème</sup> année	6,03%	8 <sup>ème</sup> année	5,30%
5 <sup>ème</sup> année	5,84%	9 <sup>ème</sup> année	5,14%

## QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE DU 9 JUIN 2032 ?

En l'absence d'échéance anticipée automatique, Heliopse Mai 2022 atteint l'échéance finale<sup>(3)</sup>, le niveau de l'Indice est observé une dernière fois, le 10 mai 2032 : trois situations sont alors possibles.



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (16 mai 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2022.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La date d'échéance finale est le 9 juin 2032.

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (16 mai 2022) et à la date d'observation finale (10 mai 2032), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(5) Les dates d'observation annuelle sont les : 9 mai 2024, 9 mai 2025, 11 mai 2026, 10 mai 2027, 9 mai 2028, 9 mai 2029, 9 mai 2030, 9 mai 2031 et la date d'observation finale est le 10 mai 2032.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance finale.

(7) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

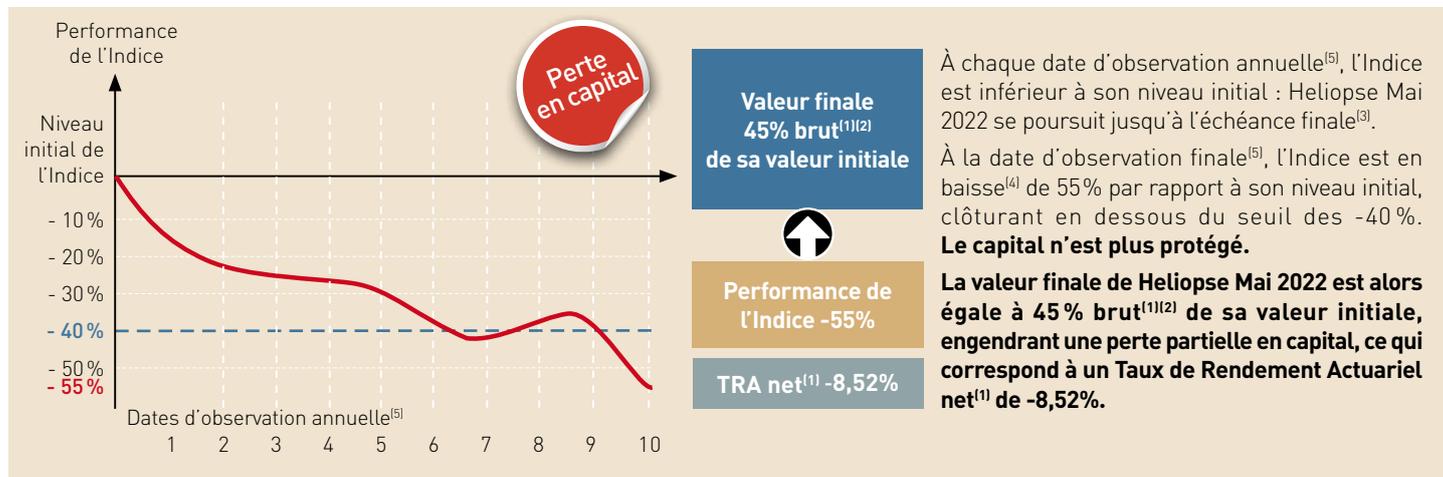
L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 9 juin 2032, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

# Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

— Evolution de l'Indice → Seuil d'activation de l'échéance anticipée automatique avec gain — Seuil de protection du capital à l'échéance finale<sup>(3)</sup>

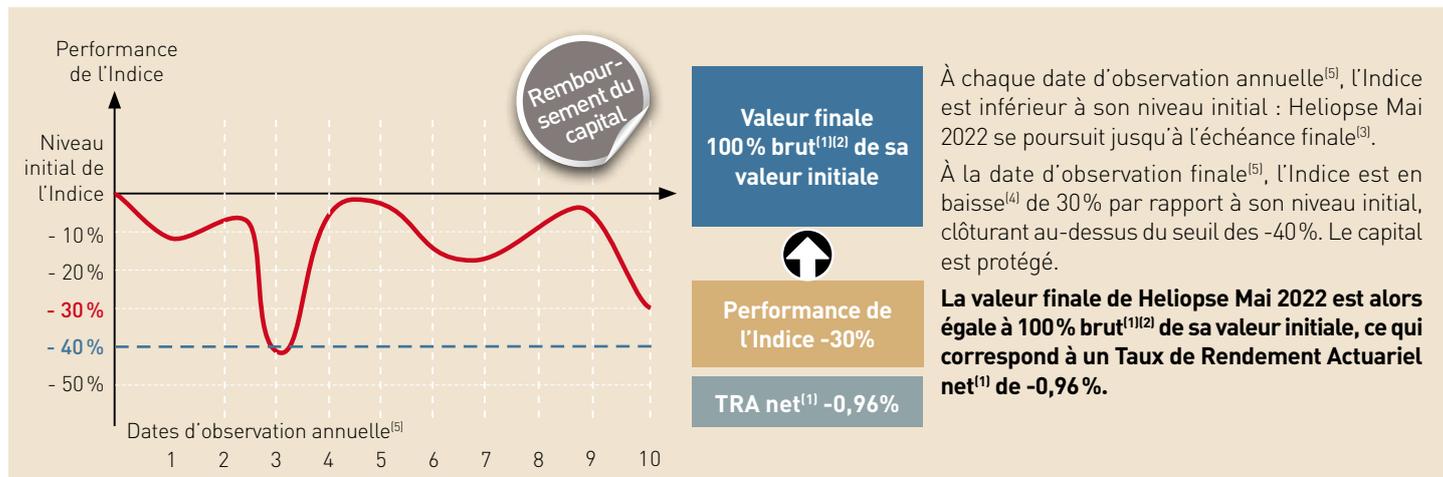
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE<sup>(3)</sup>



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de -8,52%.

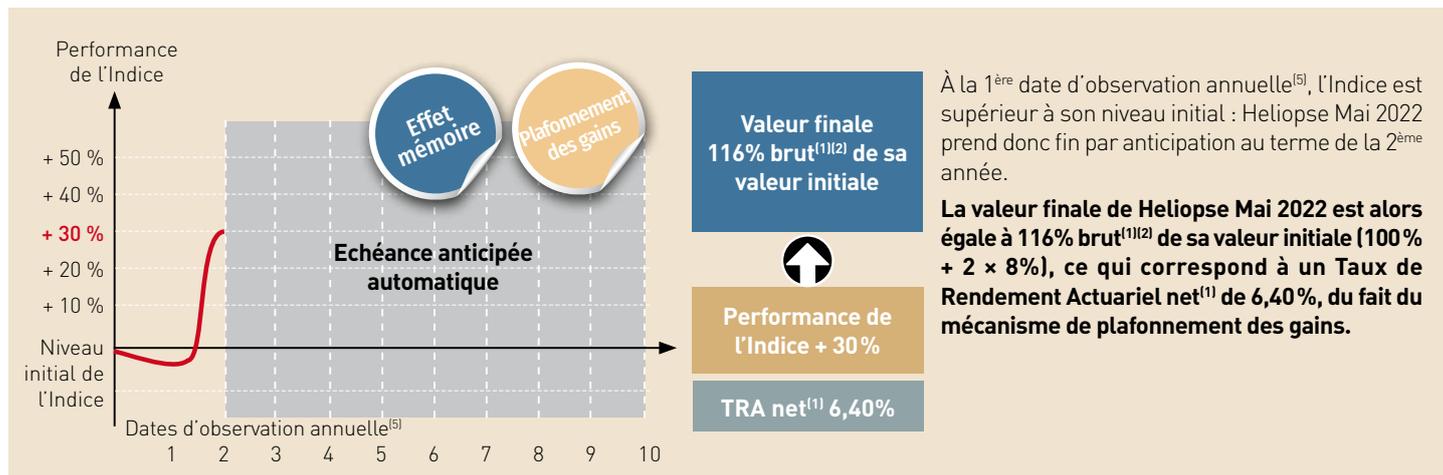
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation annuelle<sup>(5)</sup> et serait en baisse de 100% à la date d'observation finale<sup>(5)</sup>, le montant initialement investi serait intégralement perdu.

## SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : UN REMBOURSEMENT DU CAPITAL<sup>(1)(2)</sup> À L'ÉCHÉANCE FINALE<sup>(3)</sup>



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de -4,41%.

## SCÉNARIO FAVORABLE : UN EFFET MÉMOIRE ET UN PLAFONNEMENT DU GAIN EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE AUTOMATIQUE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de 12,41%.

(1), (2), (3), (4), (5) Merci de vous référer aux renvois présents en page précédente.

# ► Un Indice ESG européen

Héliopse Mai 2022 est un produit d'épargne adossé à un Indice intégrant des critères de sélection ESG. Votre investissement permet également de soutenir la Fondation de la Mer pour la restauration des coraux et la préservation de la biodiversité.

## DESCRIPTION DE L'INDICE EURO ISTOXX® ESG PERFORMANCE 50 NR DECREMENT 5%

L'indice EURO iSTOXX® ESG Performance 50 NR Decrement 5% (**dividendes nets réinvestis, et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5% par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur**) est un indice actions calculé et publié par STOXX® et créé le 19 avril 2021 en partenariat avec Sustainalytics.

Cet indice est composé de 50 valeurs listées au sein de la zone euro non impliquées dans des controverses ESG (Environnement, Social et Gouvernance) majeures grâce à l'utilisation de plusieurs filtres d'exclusion ESG basés sur des critères définis par Sustainalytics. Sont notamment exclues les entreprises ayant une faible liquidité, ayant une note de Controverse ESG Sévère de 5 (note maximale), étant en violation avec, entre autres, au moins un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, étant impliquées dans des activités liées à la production et/ou à la vente d'armes controversées ou générant leurs revenus via des activités liées aux combustibles fossiles.

Une fois les filtres d'exclusions appliqués, les actions restantes sont classées en fonction de leur risque rating ESG<sup>(1)</sup> tel que déterminé par Sustainalytics. Les 50 entreprises ayant le risque ESG le plus faible sont sélectionnées sous la contrainte d'un cap sectoriel (pas plus de 7 actions par secteur) puis sont pondérées selon leur capitalisation boursière flottante (soumis à un plafond de 10% par entreprise). Ce processus de sélection et pondération est effectué trimestriellement. La performance des entreprises exclues de l'Indice du fait des filtres ESG peut être supérieure à celle de certaines entreprises incluses dans l'Indice sur une période donnée.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5% par an, **ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement**. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau moyen des dividendes nets distribués par les actions composants l'indice EURO iSTOXX® ESG Performance 50 NR Decrement 5% est de 2,30% par an (source : Bloomberg) depuis le 01/11/2016.

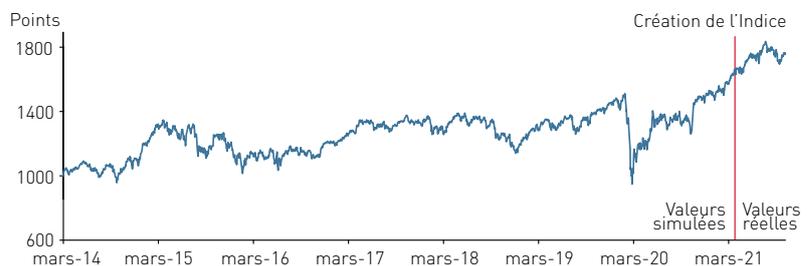
Sustainalytics est une agence indépendante leader en recherche et risque rating<sup>(1)</sup> ESG qui utilise des analyses de données brutes et fait des estimations ou jugements discrétionnaires afin d'octroyer un risque rating<sup>(1)</sup> ESG à environ 14 000 entreprises. La méthodologie de Sustainalytics, qui lui est propre, est complexe, confidentielle, commercialement sensible, peut ne pas être complètement divulguée, et peut différer des autres méthodologies de risque rating<sup>(1)</sup> ESG utilisées par d'autres fournisseurs. La performance du produit repose donc, pour tout ou partie, sur les décisions discrétionnaires de Sustainalytics, ce dernier n'étant pas une entité agréée pour gérer des OPCVM et des FIA ou pour fournir le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers. Plus d'informations sur cette dernière sont disponibles sur demande auprès de Sustainalytics ou de STOXX®.

**La consultation de l'Indice est publique, sa cotation est quotidienne et consultable sur le site [www.stoxx.com/index-details?symbol=IXESGP5D](http://www.stoxx.com/index-details?symbol=IXESGP5D).**

### ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO ISTOXX® ESG PERFORMANCE 50 NR DECREMENT 5%

Toutes les données précédant le 19 avril 2021 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances écoulées.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Sources : STOXX® (pour la période du 24 mars 2014 au 29 octobre 2021), puis Bloomberg, au 29 octobre 2021.

**L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Citigroup et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**

## SOUTENEZ LA RECHERCHE ET L'INNOVATION POUR UNE RESTAURATION DURABLE DES CORAUX

En parallèle de votre investissement sur Héliopse Mai 2022, l'Émetteur attribuera un montant de 0,2% du total du titre de créance effectivement placé au programme « Super coraux » de la Fondation de la Mer.

Pour chaque 1 000 euros investis, une nouvelle bouture de super-coraux sera élevée en pépinière.

**La Fondation de la Mer est au service de tous ceux qui agissent pour un Océan durablement protégé, exploité avec soin et sagesse. Elle soutient des centaines d'acteurs locaux et met en œuvre ses propres programmes pour protéger la biodiversité marine, lutter contre les pollutions en mer, alimenter la recherche, encourager l'innovation, informer et sensibiliser tous les publics, notamment les jeunes.**

FONDATION  
DE LA MER

**La France est le 4<sup>e</sup> pays au monde pour ses coraux. Un quart des espèces marines dépend de la bonne santé des coraux. 50% des coraux ont déjà disparu.**

**Le programme « Super coraux » développe des spécimens plus résistants au réchauffement climatique. Les coraux sont sélectionnés, croisés puis élevés en pépinière, l'idée étant d'obtenir des milliers de larves coralliennes qui seront réensemencées directement sur le récif afin de restaurer d'immenses zones.**

**Héliopse Mai 2022 n'est pas une obligation verte. Héliopse Mai 2022 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'Indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les entreprises présentant un faible risque ESG selon la méthodologie mise en place par Sustainalytics.**

(1) Risque rating ESG désigne le « ESG Rating » tel que défini par Sustainalytics : <https://www.sustainalytics.com/esg-ratings/>

## ► Fiche technique

**Instrument financier :** Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

**Émetteur :** Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. (Standard & Poor's A+ / Fitch A+, au 29 octobre 2021). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**Garant de la formule :** Citigroup Global Markets Limited (Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+, au 29 octobre 2021). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par Citigroup Global Markets Limited, le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.

**Code ISIN :** FR0014006CU5.

**Devise :** EUR.

**Sous-jacent :** EURO iSTOXX® ESG Performance 50 NR Decrement 5% (code Bloomberg : IXESGP5D Index ; code ISIN : CH1105446228).

**Cotation :** Bourse de Luxembourg.

**Valorisation :** Hebdomadaire (le vendredi).

**Double valorisation :** Une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de Citigroup.

**Marché secondaire :** Citigroup Global Markets Europe, qui fournit la liquidité, offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou autres, ou (iii) de la situation financière de Citigroup Global Markets Europe ou un de ses affiliés, dans chacun des cas tel que déterminé de bonne foi par Citigroup Global Markets Europe. Dans ce contexte et en fonction de la proximité du seuil de protection du capital, Citigroup Global Markets Europe anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue, dans les conditions normales de marché, est au maximum de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment le montant de cette fourchette (se reporter à la rubrique « Rachat par CGME ou dénouement anticipé du support » de l'avertissement final).

**Commissions de distribution :** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par Citigroup à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

**Montant maximum de l'émission :** 70 millions d'euros.

**Valeur nominale :** 1 000 euros.

**Garantie du capital :** Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

**Période de commercialisation :** Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2022.

**Prix de souscription :** Il progressera de façon constante, de 995,50 euros le 7 janvier 2022 à 1 000 euros le 16 mai 2022. Pour tout complément d'information, merci de vous référer aux Conditions Définitives.

**Date d'émission du support :** 7 janvier 2022.

**Date d'observation initiale :** 16 mai 2022.

**Dates d'observation annuelle :** 9 mai 2024, 9 mai 2025, 11 mai 2026, 10 mai 2027, 9 mai 2028, 9 mai 2029, 9 mai 2030, 9 mai 2031.

**Dates d'échéance anticipée :** 10 juin 2024, 9 juin 2025, 9 juin 2026, 9 juin 2027, 9 juin 2028, 11 juin 2029, 10 juin 2030, 9 juin 2031.

**Date d'observation finale :** 10 mai 2032.

**Date d'échéance finale :** 9 juin 2032.

**Valeur finale<sup>(1)</sup> du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée automatique :** Si à l'une des 8 dates d'observation annuelle, le niveau de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 16 mai 2022, le support prend fin à la date d'échéance anticipée automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 8% brut<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date d'observation initiale.

**Valeur finale<sup>(1)</sup> du support en unités de compte à la date d'échéance finale :** Dans le cas où le support dure jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale diminuée de la baisse<sup>(2)</sup> finale de l'Indice [exprimée en pourcentage de son niveau à la date d'observation initiale] si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse<sup>(2)</sup> de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital ;
- ou 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, le niveau de l'Indice n'est pas en baisse<sup>(2)</sup> de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
- ou 180% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, le niveau de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.



(1) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 16 mai 2022, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou la mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. Une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance finale.

(2) La baisse de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (16 mai 2022) et à la date d'observation finale (10 mai 2032), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

## ► Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le titre de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment au regard de leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

**Disponibilité de la documentation du support** - La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base (tel que complété ou modifié par des suppléments). Ce dernier a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Central Bank of Ireland (« CBI ») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit. Le Prospectus de Base et ses Suppléments ainsi que les Conditions Définitives sont disponibles sur la page <https://fr.citifirst.com/FR0014006CU5> et sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales. Ces documents sont également disponibles gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande.

**Disponibilité du document d'informations clés** - La dernière version du document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FR0014006CU5&lang=FR&jurisdiction=FR>.

**Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation** - L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Agrément** - Citigroup Global Markets Limited (« CGML ») est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne. Citi, Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier © tous droits réservés - 2021.

**Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée** - Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.

**Garantie de la formule** - Le produit bénéficie d'une garantie de CGML (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Restrictions générales de vente** - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, CGME et ses affiliés n'assument aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marchés** - Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

**Rachat par CGME ou dénouement anticipé du support** - CGME prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul CGME est le fournisseur de liquidité de ce support. Cependant, CGME ne s'engage pas à fournir de la liquidité par la communication de prix d'achat et de vente de ce support, et n'est soumis à aucune obligation légale de fournir de tels prix. L'investisseur potentiel ne doit pas s'appuyer sur sa capacité à vendre ce support à une date particulière ou à un prix particulier. Dans certaines situations de marché, pendant lesquelles CGME n'est pas capable de conclure des opérations de couverture, la fourchette achat-vente de 1 % peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de CGME.

**Avertissement relatif à STOXX** - STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

**Conflits d'intérêts** - CGME, CGML ou ses affiliées, filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

**Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** - Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » [au sens défini dans la Régulation S] et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

# DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur **ganpatrimoine.fr** permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consulter le détail de vos contrats :**  
vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuer des opérations de gestion :**  
des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivre l'actualité "En direct des marchés" :**  
pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DICI, prospectus, etc.) :
  - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
  - comparer la performance entre plusieurs fonds ;
  - créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés ;
  - créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
  - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
  - pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre conseiller

## **Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros –  
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z

Siège social : 150, rue d'Athènes - CS 30022  
59777 EURALIILE

N° d'immatriculation 09 051 780

[www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales

Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)

[contact@ganpatrimoine.fr](mailto:contact@ganpatrimoine.fr)

[www.ganpatrimoine.fr](http://www.ganpatrimoine.fr)

## **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris

## **Caisse Fraternelle Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

4, Place de Budapest  
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 780B-052022

Crédit photo : ©GettyImages.

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



**Assuré d'avancer**

[ganpatrimoine.fr](http://ganpatrimoine.fr)